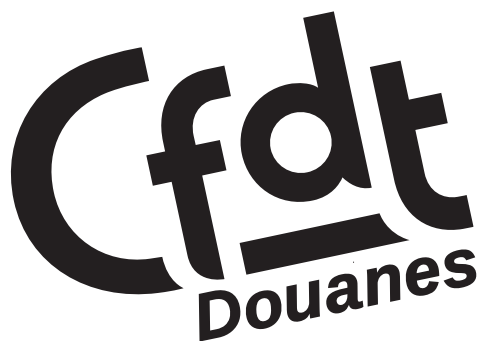




Dépêche 21/04

AU CTPC du 28 avril : les retrouvailles !

Ce CTPC prévu depuis 5 mois a été maintenu par M. Mongin (aurait-il été inutile ?) qui semble se languir de ne pas rencontrer suffisamment certaines organisations syndicales ! Pour la CFDT c'était, depuis le 26 novembre 2003 !

Il est cadré le SNDJ !

Le premier sujet de ce comité technique traitait de l'instruction relative à l'organisation du service national de douane judiciaire et aux modalités de recrutement et de gestion des personnels affectés au SNDJ.

La délégation CFDT a lu la déclaration liminaire reprise ci-après :

Mr le président,

Une fois n'est pas coutume nous commencerons par nous féliciter !

Nous-nous félicitons en effet, au nom des personnels concernés, que vous ayez accédé à notre demande de réunion de groupes de travail préparatoires à ce CTP central sur l'instruction cadre du SNDJ.

Vous avez abandonné votre intention première de passer en force sur ce sujet, et bien vous en avez pris puisque de nombreuses modifications au texte initial ont été opérées suite aux groupes de travail des 10 février et 8 mars derniers.

Mais cette satisfaction est malheureusement ternie par un certain nombre de points de désaccord et non des moindres, nous les citons :

- ✓ *règle des 5 ans minima obligatoires de séjour au SNDJ. Nous ne pouvons accepter que vous sédentarisiez de force des personnels aussi longtemps.*
- ✓ *interdiction absolue du droit de grève pour les agents ayant le statut d'ODJ. Vous avez changé de braquet M. Mongin depuis juillet dernier, on ne parle plus de Vigipirate et de sa couleur éventuelle, mais carrément de l'interdiction complète du droit de grève prévue par l'instruction ministérielle du 31 décembre 2003 dont nous contestons la validité. Nous vous redisons aujourd'hui notre forte opposition à cette limitation des droits élémentaires et constitutionnels des personnels.*
- ✓ *les affectations discrétionnaires en postes AG, qui permettent de contourner le tableau de mutations et sont source d'injustices.*
- ✓ *nécessité de faire modifier la loi pour que les cadres C puissent obtenir la qualification d'ADJ. Il s'agit pour nous d'un impératif si nous voulons avoir des services performants.*
- ✓ *Pour la CFDT les postes AG doivent être attribués dans le respect de l'ordre du tableau de mutations. Là encore vous changez de développement puisque vous innovez en créant officiellement des postes discrétionnaires de catégorie C !*

La suite des débats nous a permis de constater que les positions de l'administration restaient figées sur tous ces points, ce qui motiva notre vote contre le projet (à noter que l'UNSA, la CGT et FO s'en sont abstenus, le SNCD a voté pour, et Solidaires contre).

Toulouse...ma ville !

La CFDT est intervenue sur la nécessité de renforcer le maillage du territoire dans le sud-ouest. Nous avons argumenté déjà notre demande lors du dernier groupe de travail du 10 février 2004 (cf. site CFDT rubrique groupe de travail 06/04). M. Mongin a finalement tranché dans le sens souhaité par la CFDT en annonçant la création d'une unité locale supplémentaire à Toulouse. Ainsi les unités locales du SNDJ seront situées à Paris, Lille, Metz, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Toulouse.

Mise en place d'instances paritaires...

Un CHS-S sera créé lorsque la 3^{ème} promotion de douaniers judiciaires sera installée. Puis, lorsque l'effectif du SNDJ aura atteint 200 agents, un CTPL verra le jour.

Des pouvoirs et un rôle renforcés !

La récente loi Perben II du 9 mars 2004 relative à la lutte contre la grande criminalité donne aux officiers de douane judiciaire des pouvoirs renforcés et un champ d'intervention élargi. Par exemple, la garde à vue pourra être prolongée jusqu'à 96 heures, les perquisitions de nuit seront possibles, la sonorisation et la captation d'images autorisées, l'exigence de co-saisine pour les affaires d'armes supprimée. De même, les ODJ interviendront sur les escroqueries à la TVA, la protection des intérêts financiers de l'Union, les vols de biens culturels et le blanchiment à titre général.

La restructuration de la surveillance : en marche...pénible !

M. Mongin a dressé un rapide état chiffré de l'avancement des restructurations en douane :

- ✓ 75 % des A, 66% des B et 63% des C restructurés auront reçu une nouvelle affectation lors des CAPC des 6, 11, 13 mai prochains.
- ✓ 291 opérations immobilières seront réalisées d'ici la fin 2005 pour 1,1 million d'euros en coût de fonctionnement et 6,2 millions d'euros en investissement.
- ✓ l'équipement des unités en matériel moderne d'investigation (priorité budget 2005) sera poursuivi.
- ✓ Une redistribution des moyens automobiles sera pilotée par la DG.
- ✓ Le renouvellement des armes devrait être effectif sur 3 ou 4 ans après une ultime instance de concertation avec les organisations syndicales.

Nous avons alors rappelé à l'administration que le moral des agents restructurés était au plus bas et que le tableau dressé par le DG n'était pas aussi élogieux qu'il le dépeignait. Pour la CFDT il est clair que les travaux immobiliers ne seront pas bouclés fin 2005 loin s'en faut. De plus le bilan chiffré occulte la partie « économies » générées par les ventes des biens évacués, ou la fin de baux de location. Nous avons donc demandé un bilan patrimonial complet suite aux restructurations de la surveillance et également des CI. Le DG reconnaissant la partialité de sa présentation, s'est engagé à procéder à cette étude.

La réingénierie : en marche forcée !

Les informations dévoilées lors des derniers groupes de travail concernant les labos et la jauge sont confirmées, cette dernière restera bien sous la coupe de la douane. Pour les bordereaux de vente en détaxe, le DG annonce la volonté de dématérialiser les procédures par la mise au point en accord avec les professionnels d'un système à code barre.

Confirmation pour la garantie : la mise en œuvre de la réforme sera décalée d'un semestre afin de disposer de l'agrément.

La création du service de Roissy nuit a débouché pour des agents OP/CO dans le pire des régimes de travail en douane, la CFDT a donc demandé dans un souci d'équité le statut surveillance pour l'ensemble des agents de ce service à l'instar de ce qui s'est fait pour le SNDJ. Le DG s'y est opposé fermement, démontrant ainsi un sens social aigu !

L'administration affirme pouvoir procéder au démarrage du 1^{er} pôle dès cette année avec les douze agents volontaires, sur les 60 prévus.

Questions diverses

La CFDT a posé plusieurs questions diverses :

Escroquerie sur la bonif !

Depuis quelques mois nous vous adressons des demandes afin d'améliorer pour les personnels la portée de l'application de la mesure de bonification retraite en douane.

Notre lettre du 28 janvier pointe du doigt la rédaction de l'article 93 de la loi de finances rectificative pour 2003 qui stipule que les bénéficiaires de cette mesure sont les fonctionnaires appartenant aux corps des douanes. Si l'on en reste à cette stricte interprétation il est nécessaire d'être douanier en activité lors du départ en retraite pour bénéficier de la mesure.

Le ministre des finances, M. Sarkozy, a déclaré qu'il souhaitait instaurer une plus grande fluidité des agents au sein des différentes directions du ministère. Il nous semble que le premier pas vers cette démarche serait de rétablir l'équité pour le bénéfice de la bonification entre agents terminant leur carrière en douane et ceux la finissant dans une autre administration.

Que comptez vous faire pour réparer cette injustice, satisfaire notre demande et permettre à vos agents d'obéir à leur nouveau ministre ?

- M. Mongin a admis que la loi de finances obligeait les bénéficiaires à appartenir aux corps des douanes lors du départ à la retraite et que la modification d'un texte si récent semblait délicate. Il a donc préconisé un détachement en douane de 6 mois des agents juste avant leur départ en retraite. Il a promis d'en faire étudier la faisabilité. La CFDT ne lâchera rien sur ce sujet de justice, il faut aller jusqu'à la modification du texte sur la bonification. Les propositions du Dg ne sont qu'un pis aller.

Pudeur statistique !

A plusieurs reprises, nous vous avons demandé un état listant non nominativement les agents s'étant suicidés dans notre administration depuis 1999.

Nous réitérons solennellement notre demande.

- M. Mongin s'est engagé à nous le fournir prochainement.

Le disparu de l'amiante !

Dans le rapport sur l'évolution des risques professionnels en 2002 figure en page 2 un paragraphe concernant la DGDDI : « Un cas de maladie professionnelle a été recensé relevant du tableau n° 30 du code de la sécurité sociale (maladie provoquée par l'inhalation de fibres d'amiante concernant un agent d'entretien de l'école des douanes de Neuilly) ».

Le 12 février 2004, nous avons demandé à M. Bonnet qui découvrait le dossier des informations précises sur ce cas. Nous renouvelons notre demande.

- L'administration n'a pas pu retrouver trace de la transmission de ce dossier au CHSDI concerné, mais s'est engagée à poursuivre les recherches afin de nous communiquer toutes les informations.

A l'insu de son plein gré !

Toujours dans le cadre d'un véritable dialogue social, nous vous demandons une information complète sur les nouvelles commissions d'emplois qui devraient être opérationnelles en fin d'année. (voir dépêche N° 16/04 du 16 mars 2004 du site CFDT).

- Le directeur général a dit découvrir ce projet qui selon la division C pourrait déboucher sur l'attribution d'une carte à puce. Un certain nombre de courriers échangés entre les différents bureaux de la DG auraient donc échappé à sa vigilance !

F. Mongin fait vivre les chapeliers !

Suite à l'intervention de Christian Poncelet, président du Sénat, M. Alain Lambert a consenti à surseoir au regroupement sur Nancy des unités de surveillance de Nancy et d'Epinal.

L'administration a-t-elle publié une note d'information ? A notre connaissance, non.

- Le directeur général déclare « j'ai déjà mangé mon chapeau sur ce sujet, je ne vais tout de même pas publier les bans ». Nous lui avons rétorqué que désormais suite à notre intervention, c'était acté sur le PV de cette instance paritaire.

Autres informations :

- ✓ La mise en place de la biométrie à Roissy est une initiative d'ADP (aéroport de Paris), il n'y aura pas de fichier généralisé concernant les agents.
- ✓ Le logiciel de géolocalisation qui a pour objectif de renforcer la sécurité des agents est pour le DG : « un machin qui ne marche même pas, une queue de comète ! les agents n'ont donc rien à craindre. A voir !
- ✓ Un audit confié à M. Duffly (receveur régional à Marseille), M. De Juvigny (IGF) et M. Tessier (contrôleur d'Etat) sur les services liés au renseignement donnera lieu à un rapport avant l'été.
- ✓ Les inquiétudes sur la présence maritime douanière sont, selon le DG, infondées pour l'instant. Rien n'a été arrêté à ce jour.
- ✓ Un livre blanc sur l'analyse administrative de l'évolution des missions douanières dans le secteur des opérations commerciales sera finalisé cet été.
- ✓ L'application NSTI ne donne pas satisfaction, le DG reconnaît donc qu'elle doit être améliorée progressivement.
- ✓ Un certain nombre de groupes de travail ont été annoncés lors de ce CTPC :
 - sur le renseignement suite à l'audit pour la rentrée de septembre
 - sur l'aéronaval et son évolution
 - sur les OP/CO suite à la parution du livre blanc à l'été.

Dernière minute : ou l'art du conditionnel !

Le plan de qualification « amélioré » de M. Sarkozy va provoquer des décalages dans les dates des CAPC. Seule la CAP N°6 « titularisation des AC et TA d'ACP2 et ACP1 est maintenue au 19 mai.

La CAPC de LA de C en B aura lieu au mieux durant la première semaine de juillet. La CAPC de TA de contrôleur 1^{ère} classe également.

La LA de B en A se tiendra sans doute en septembre.

Nous devrions avoir des informations sur le plan de qualification lors du CTPM dont la date retenue semble être le mercredi 15 juin.

Paris, le 30 avril 2004